Accusé de réception en préfecture
078-217802626-20260429-2026403-AU
Reçu le 13/05/2026

Mantes-la-Ville
Un accord durable

www.manteslaville.fr

DECISION DU MAIRE

N° 2026-403

Ateliers de relaxation et de détente

Auto-entreprise Graine d'explorateur 78

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22

Considérant la volonté de travailler sur la qualité d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) de la commune en diversifiant les ateliers d'éveil.

Considérant le devis de l'auto-entreprise Graine d'explorateur 78, d'un montant de 375 € pour 2 séances de 2h30,

DECIDE

Article 1er :
De solliciter Mme MARCHAND-NGUYEN Fanny via l'auto-entreprise Graine d'explorateur 78, pour la proposition de deux ateliers de relaxation et de détente sensorielle enfants professionnels du multi-accueil les petits lutins pour le 01/07/26 et le 08/07/26 de 8h30 à 11h.

Article 2 :
D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Article 3 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de VERSAILLES.

Article 4 :
La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de MANTES-LA-JOLIE.

Article 5 :
Monsieur le directeur général des services (ou Madame la directrice générale des services) est chargé(e) de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 29/04/2026

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité
le : 13/05/2026

Le Maire

MAIRIE DE MANTES-LA-VILLE Yvelines

Le Maire

Sami DAMERGY

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10